

**Madame la Secrétaire d'Etat aux
Personnes Handicapées
Madame la Directrice de la CNSA
Madame la présidente du Comité
Autisme
Madame la Cheffe de Projet Autisme**

Paris, le 5 octobre 2016

Appels à projets dans le 93 et le 94

Nous avons pris connaissance du classement de la commission appels à projets pour les SESSAD du 93 et du 94.

-Département 93

Nous avons tous lu attentivement l'instruction aux ARS du 18 décembre 2015 et nous étonnons donc que la commission appels à projets ait pu, après instruction par l'ARSIF, classer en tête une association lacanienne qui gère un hôpital de jour et un IME, très éloignés des recommandations de bonnes pratiques.

Nous ne doutons pas que bien sûr l'association ait promis de les respecter, mais il est aussi du ressort de l'ARS de contrôler sur place la réalité des interventions et leur conformité à l'instruction du 18 décembre et aux recommandations : les hôpitaux de jour posent tant de problèmes qu'il est même prévu que les ARS les inspectent : celui-ci a-t-il fait l'objet d'un contrôle ?

<http://www.centrejeanmace.fr/jeanmace.html>

Des « problèmes de structuration de soi » est-ce une définition correcte de l'autisme ? Le directeur du centre, Tristan Fons-Garcia, est psychanalyste et membre de la Société de Psychanalyse Freudienne : peut-on penser qu'il officiera dans un SESSAD en abandonnant son idéologie ? Il avait co-signé ce courrier pour se plaindre que l'ARS n'avait pas financé une formation lacanienne :

www.psynem.org/Hebergement/Cippa/2507/lettre_SPF.pdf

-Département 94

Nous ne sommes pas plus rassurés par la place en tête d'ARISSE pour le SESSAD du 94. Nous avons déjà alerté l'ARS il y a deux ans sur l'attribution d'un SESSAD à cette association et le Tribunal Administratif avait cassé l'arrêté d'attribution.

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr - courriel : autisme.france@wanadoo.fr

Entre-temps, l'association est restée psychanalytique, mais l'ARSIF n'en a cure.

Un médecin directeur de CMPP doit être psychanalyste : <http://www.arisse.fr/-Offres-d-emplois-.html>

Le projet associatif revendique la psychanalyse : <http://www.arisse.fr/-Documents-associatifs-.html>

Tous les établissements d'ARISSE revendiquent la psychanalyse : au hasard le SESSAD Arelia : <http://www.arisse.fr/SESSAD-ARELIA.html>

Comment une telle association pourrait-elle mettre en œuvre les recommandations de 2012 et l'instruction du 18 décembre 2015 ?

Il est inacceptable qu'une ARS ne respecte pas les enjeux du plan autisme 3 et continue à conforter, sans aucune justification, des pratiques d'un autre siècle, contraires aux besoins des usagers et à leurs demandes, en gaspillant l'argent public du 3^{ème} plan.

Alors que des associations expertes en autisme, reconnues par les familles, étaient candidates, il est inacceptable que l'ARS privilégie des associations incompetentes qui s'en tiennent à des pratiques maltraitantes : ces pratiques entraînent une perte de chance pour les enfants, et peuvent susciter des demandes judiciaires en réparation.

Danièle Langlois

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr - courriel : autisme.france@wanadoo.fr